REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 03 mars 2021

Convocation: 25 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois mars à dix-huit heures trente,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Pierre COLAS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte SPECIEL, Stéphane SAUTEREL, Valérie GOUSSOT.

Excusés: Yaniq PINEL (pouvoir à Brigitte SPECIEL), Bertrand DELAVAULT.

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) INSTITUTION HUIS CLOS

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que les trois derniers points soumis à l'ordre du jour du présent conseil se déroulent à huis clos en raison de leur caractère confidentiel. M. le Maire soumet le huis clos au vote. Le conseil municipal décide, par neuf voix pour et une voix contre, que l'examen de ces trois points se déroulent à huis clos.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 de la commune.

4) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du service de l'eau.

6) <u>AUTORISATION DU MAIRE A MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année précédent, soit à hauteur de 8 269 €.

7) <u>CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT – PERMISSIONS DE VOIRIE – DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec le Département pour l'accompagnement des demandes de permission de voirie déposées par SFR dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit.

8) ASSURANCE AUTO-MISSION DES ELUS ET DES AGENTS – GROUPAMA

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, autorise le maire à signer un contrat d'assurance qui garantit l'utilisation des véhicules personnels des élus et des agents uniquement dans le cadre des missions qui leur sont confiées (sont exclus les déplacements privés et les déplacements entre le domicile et le lieu de travail).

9) <u>APPROBATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES</u> MAJEURS – DICRIM

Le maire informe le conseil de l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Ce document, obligatoire, est adopté par le conseil municipal. Il sera consultable en mairie, distribué aux habitants de la commune et mis en ligne sur le site internet de la commune.

10) FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS BLAIN

Suite à la demande du groupe scolaire Sainte Chantal de participer aux frais de scolarité des enfants Blain, le conseil municipal confirme qu'il participera à hauteur de 200 € par enfant.

11) OXFAM: DEMANDE SUBVENTION

La famille Carreau va participer au Trail Oxfam et sollicite une subvention. A l'unanimité, le conseil accepte l'octroi d'une subvention de 100 €.

12) DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR M. ALAIN GOUSSOT

Suite à la demande de Monsieur Alain Goussot, le conseil municipal accepte (par sept voix pour et deux abstentions – Départ de Mme Valérie Goussot qui ne prend pas part à cette délibération), de lui vendre une partie de la parcelle ZB $\rm n^{\circ}$ 246 (environ 550 $\rm m^{2}$) qui jouxte sa propriété. Tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acheteur.

QUESTIONS DIVERSES

- Eglise : les architectes sont venus voir l'église afin de faire un point sur les différents travaux à envisager.
- Les travaux des sacristies sont terminés.
- Le contrat à durée déterminée de l'employé communal n'est pas reconduit.
- Information : les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021.

La séance est levée à 20 heures 40.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 08 avril 2021

Convocation: 1er avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte SPECIEL, Stéphane SAUTEREL, Yaniq PINEL

<u>Excusés</u>: Pierre COLAS (pouvoir à Jean-Marie PAUTRAT), Bertrand DELAVAULT, Valérie GOUSSOT **Secrétaire de séance**: Florence CHAPUIS;

Pierre COLAS est arrivé à 19 heures 40.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Le conseil municipal vote l'octroi des subventions suivantes :

- Club culture et loisirs : 750 €

- Centre social intercommunal de Lormes : 150 €

- Les Amis de l'Hôpital : 100 €

- Les Nuits musicales de Bazoches : 1 700 €

- Les PEP 58 : 25 €

- Office national des Anciens Combattants : 40 €

2) VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Compte-tenu des réformes intervenues ; il convient d'apporter quelques précisions en ce qui concerne la fiscalité locale. La taxe d'habitation :

Cette année voit la continuation de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La commune se verra transférer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties appliqué sur son territoire. Un coefficient correcteur sera introduit pour garantir une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation sur les résidences principales.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires continuera à être perçue par la commune.

Pour l'année 2021, le conseil municipal maintient les taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 34.05 % (dont le taux départemental de 23.90 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 20.44 %
- CFE: 13.75 % (cotisation foncière des entreprises)

3) <u>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
	DEPENSES	RECEITES
Section de fonctionnement	205 700.70 €	205 700.70 €
Section d'investissement	55 825.73 €	55 825.73 €
TOTAL	261 526.43 €	261 526.43 €

4) <u>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE EAU</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	45 133.21 €	45 133.21 €
Section d'investissement	184 185.11 €	184 185.11 €
TOTAL	229 138.32 €	229 138.32 €

5) VALIDATION DES FICHES TECHNIQUES

Dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département pour les permissions de voirie déposées par SFR (Déploiement du très haut débit), le conseil municipal valide les fiches techniques présentées par le conseil départemental.

6) TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de la compétence « mobilité » à la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

QUESTIONS DIVERSES

- Cimetière : deux cases supplémentaires pour le columbarium vont être commandées (1800 € TTC), ainsi qu'une colonne en granit (900 € TTC), pour mettre des plaques nominatives, qui sera installée dans le jardin du souvenir.
 - La commune possède les plaques (fournies en même temps que le Jardin du Souvenir). Des devis seront demandés pour la gravure et la pose des plaques.
- PLU : Le bureau d'étude CDHU a envoyé le projet de modification du PLU, une réunion en visio est prévue avec les services de la DDT, de la chambre d'agriculture et du conseil départemental.
- Une demande d'arbres a été faite auprès du conseil départemental, par l'intermédiaire du conseiller départemental Fabien Bazin, dans le cadre de « l'opération mille arbres à planter ».
- Le Parc naturel régional du Morvan propose la mise en place d'un panneau pédagogique et historique mettant en valeur l'évolution paysagère et patrimoniale de la commune. Ce panneau sera basé sur une carte postale du début du XXème siècle. Deux cartes postales ont été transmises au parc. Le Parc prend l'installation d'un panneau à sa charge. Si la commune souhaite un second panneau, il sera à sa charge (90 €).
- Travaux de l'église : 3 propositions ont été reçues pour le diagnostic des travaux de l'église. L'architecte du patrimoine Simon Buri a été retenu pour la mission de réalisation de l'étude chiffrée préalable.

La séance est levée à 20 heures 55.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 juin 2021

Convocation: 03 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix juin à dix-neuf heures,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents: MM les Conseillers municipaux: MM.: Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Pierre

COLAS, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte PINEL, **Excusés**: Yaniq PINEL (pouvoir à Brigitte PINEL), Stéphane SAUTEREL, Bertrand DELAVAULT.

Absente: Valérie GOUSSOT.

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) MODIFICATION DU PLU

Suite au projet de modification du PLU réalisé par le bureau d'étude CDHU, le conseil municipal décide de modifier l'emprise au sol des extensions et des nouvelles annexes créés dans les zones Nh, qui était jusqu'à présent limitée à 50m^2 pour l'augmenter à 75 m^2 .

2) ADHÉSION « CITÉS DE CARACTERE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ »

Sur proposition du maire, le conseil municipal accepte de faire la demande d'adhésion auprès de l'association « Cités de caractère de Bourgogne Franche-Comté », afin de candidater au label.

Cette adhésion avait été évoquée en 2018, mais avait été laissée en attente suite à la fermeture du restaurant

3) ISOLATION MAISON COMMUNALE

Le conseil accepte une convention de maîtrise d'ouvrage avec le SIEEEN, relative à l'isolation des combles perdus (par soufflage) de la maison communale. Cette opération est financée à hauteur de 80% du montant HT des travaux dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (Etat) et une aide financière du SIEEEN. Le coût final pour la commune est de 1 258.70 € TTC.

4) TRAVAUX STATION DE POMPAGE

Le conseil autorise le maire à signer le devis de travaux pour la station de pompage.

5) TRAVAUX COUVERTURE DE LA MAISON COMMUNALE

Le conseil autorise le maire à signer le devis de travaux de la couverture de la maison communale.

6) APPROBATION REGLEMENT CIMETIERE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement du cimetière.

7) JARDIN DU SOUVENIR : PLAQUES ET GRAVURES

Le conseil municipal accepte le devis des pompes funèbres De Souza pour l'achat de plaques (1 plaque : $30 \in$) et la pose et gravure (120 \in). Ces plaques gravées seront installées sur la colonne nominative du Jardin du Souvenir, à la demande des familles. Elles seront achetées par la commune et refacturées aux familles au prix de $150 \in$ (plaque+gravure+pose).

8) REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE

Le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public pour l'année 2021 due par Orange est de 891 €.

9) REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ELECTRICITE

Le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public pour l'année 2021 due par Enedis est de 215 ϵ .

10) DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Achat d'une tondeuse d'un montant de 425 €. Prévu au budget : 400 €. Une décision modificative pour la somme de 25 € est nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Simon Buri (architecte) a commencé son étude concernant le diagnostic des travaux de l'église.
- Le contrat de l'employée communale, Françoise Chauvin, sera renouvelé jusqu'au 15 septembre 2021.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 juillet 2021

Convocation: 15 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un juillet à dix-neuf heures,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents: MM les Conseillers municipaux : MM.: Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Pierre COLAS, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-CRANGER, Printige PINEL, Varie PINEL, Varie

GRANGER, Brigitte PINEL, Yaniq PINEL, Valérie GOUSSOT. **Excusés**: Stéphane SAUTEREL, Bertrand DELAVAULT.

Secrétaire de séance : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) TRAVAUX TOITURE DE LA MAISON COMMUNALE

Suite au dossier de demande de DETR pour les travaux de rénovation de la toiture de la maison communale, et suite à l'arrêté d'attribution en date du 1^{er} juillet 2021, le Maire expose qu'il est nécessaire d'approvisionner le compte 2131 - Opération 235 « Toiture maison communale » du budget afin de pouvoir effectuer cette opération qui n'avait pas été inscrite au budget primitif.

Le montant des travaux est de 80 288.96 € HT. La subvention de l'Etat est de 31 188 €. L'autofinancement est de 19 094.75 €. Un emprunt de 30 000 € sera contracté ainsi qu'un emprunt de 15 800 € de courte durée dans l'attente du versement du fonds de compensation de la TVA (qui intervient 2 ans après la dépense). Des demandes aux banques ont été faites.

2) <u>DECISION MODIFICATIVE – BUDGET EAU – TRAVAUX CONDUITE DE REFOULEMENT ARMANCE – MONTOIS</u>

A la suite de la réactualisation du devis relatif aux travaux de la conduite de refoulement de la station de pompage au château d'eau de l'entreprise Paganie (+ 732.72 €), il est nécessaire d'approvisionner le compte 2315 au budget afin de pouvoir régler la dépense.

3) ADHÉSION « CITÉS DE CARACTERE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ »

Le conseil autorise le maire à faire parvenir la demande d'adhésion au label « Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté ». Un dossier de candidature devra être élaboré et comprendra les éléments suivants : données générales, patrimoine historique et naturel, tissu associatif et culturel. Ce label permettra de renforcer davantage l'attractivité et la notoriété de la commune.

4) <u>DOTATION CANTONALE D'ÉQUIPEMEN</u>T 2021

Le conseil décide d'affecter la dotation cantonale d'équipement 2021, d'un montant de 3 095 €, à l'achat d'un tracteur tondeuse.

5) DEMANDE DE SUBVENTION TRAIL OXFAM – AURÉLIEN GOUSSOT

Le maire présente au conseil une demande de subvention faite par l'équipe « Ratafia », composée d'Anthony Goussot, Aurélien Goussot, Lucas Perrier et Valentin Fresne), afin de participer au Trailwalker Oxfam.

Le conseil décide l'octroi d'une subvention de cent euros à cette équipe.

Mme Valérie Goussot n'a pas pris part au vote de cette subvention.

QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux de voirie sont effectués,
- Visite du jury régional du label « Villes et Villages Fleuris » mardi 20 juillet et visite du jury du Groupement Touristique des Vaux d'Yonne mercredi 21 juillet,
- La modification du PLU est en cours de consultation auprès des personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Parc naturel régional, communauté de communes, communes limitrophes...).

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 septembre 2021

Convocation: 06 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix septembre à dix-neuf heures,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Pierre COLAS, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte

PINEL, Bertrand DELAVAULT.

Absents: Yaniq PINEL, Valérie GOUSSOT

Excusé : Stéphane SAUTEREL

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) CRÉATION DE POSTE « ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (21h/semaine) pour Mme Marie-Françoise CHAUVIN. Son contrat sera d'une durée de trois ans à compter du 16 septembre 2021.

2) HEURES COMPLÉMENTAIRES SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la secrétaire de mairie à effectuer des heures complémentaires en plus de son temps de travail en raison des nécessités de service et à la demande du maire (décès, mariages...). Ces heures seront rémunérées sur le base du traitement habituel de l'agent.

3) DIAGNOSTIC DE L'EGLISE – ÉTUDE DES DÉCORS

Suite à la visite de Monsieur Buri, architecte, avec le restaurateur, il s'avère qu'il existe des peintures murales sous les badigeons qu'il serait intéressant de connaître afin d'avoir une vision complète de l'édifice.

Le coût pour ce complément d'étude est de 2 670 € (3 204 € TTC).

Le conseil municipal, par 6 voix pour et 2 abstentions, accepte ce devis.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la demande M. Roger Guyard relative à l'autorisation de chasser dans les parcelles B n° 82 et B n° 83 (1ha 17a 65ca) appartenant à la commune, situées à Empury, le conseil lui consent un abandon de droit de chasse pour lui permettre de les incorporer à son plan de chasse.
- Le dossier de modification du PLU est envoyé aux personnes publiques associées. L'enquête publique débutera mi-octobre.
- Une réunion est prévue pour le dossier « Cité de Caractère » à la maison communale le 20 septembre.
- Les travaux de toiture de la maison communale débuteront la deuxième quinzaine de septembre pour une durée d'environ 6 semaines.

La séance est levée à 20 heures 10.